

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Interpellation  
**Titre :** Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ?  
**Initiant-e(-s) :** Céline Misiego, Laura Manzoni

---

En 2018, un total de 1291 infractions liées à la violation de l'intégrité sexuelle (agressions sexuelles et viols) a été enregistré par la police en Suisse. Cependant, le nombre de consultations des centres d'aide aux victimes en cas de violation de l'intégrité sexuelle est nettement plus élevé, soit 4269 consultations pour la seule année 2017. Cela signifie donc que de nombreux cas n'ont pas été signalés à la police.

Les causes sont multiples : lenteur du système judiciaire, lois obsolètes, honte à dévoiler des expériences intimes, peur des représailles, peur d'être jugée... Mais il y a lieu d'examiner aussi comment la victime est reçue par la police. Quel environnement est mis en place pour mettre cette personne à l'aise dans un moment d'extrême vulnérabilité. Car malheureusement on nous rapporte encore des mauvaises expériences lors du dépôt de plainte telle que le questionnement de l'habillement de la victime aux moments des faits, l'incrédulité lorsque une femme veut dénoncer un viol de son conjoint, entre autres exemples...

Bien sûr nous pensons aux victimes ! Mais nous pensons également aux agent.e.s de police, certainement mal à l'aise et démunis face à ces victimes d'actes cruels et potentiellement traumatisants. Ces agent.e.s de police bénéficieraient certainement d'une meilleure formation sur ce sujet et d'un appui adéquat de professionnel.le.s formés sur ce sujet plus que délicat. Délicat car ce sujet touche à l'intimité, délicat car la victime doit dévoiler des aspects hautement personnels, délicat car les femmes subissent depuis la nuit des temps la culpabilité sur ce sujet. Vous comprenez donc à quel point il est important d'avoir du personnel qualifié qui sait aborder ces sujets, qui sait mettre la victime en confiance.

Nous pouvons agir ! Pour permettre aux victimes d'avoir le courage de dénoncer ces agressions horribles et se rapprocher ainsi un peu plus de la fin de l'impunité pour les auteurs de viols.

Nous posons donc les questions suivantes :

- Comment sont reçu.e.s les victimes de viol par la police lausannoise ?
  - Y a-t-il des locaux dédiés pour faire attendre ces victimes ?
- Les agents et agentes de police reçoivent-elles une formation spécifique pour traiter ces victimes ?
- Y a-t-il des agent.e.s dédié.e.s spécifiquement pour recevoir ces victimes ?
  - Si oui :
    - Y a-t-il des hommes et des femmes formés pour recevoir les victimes selon la volonté de cette dernière ?
    - Ces agent.e.s sont-ils toujours disponibles dans les locaux de la police pour recevoir les victimes ?
- Du personnel autre que des agent.e.s de police est-il disponible sur place pour aider les victimes ? Par exemple psychologues, personnel soignant ?
  
- Comment sont prises en charge les victimes une fois leur plainte déposée ?

# Conseil communal de Lausanne

- Les victimes sont-elles relâchées dans la « nature » et livrées à elles-même au terme de la procédure de plainte ?
- Dans le cas, très fréquent, où la victime connaît son agresseur, quelle solution lui est-elle proposée pour ne pas devoir rentrer chez elle ?
- Quelle protection lui est offerte ?
- Quelles aides supplémentaires lui sont proposées ?
- Vers quels autres services ou structures la victime est-elle orientée ?

---

Lausanne, le 7 octobre 2019

Les initiantes :

Céline Misiego

  
Laura Manzoni